

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Christophe NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS), Martial MAUGER (P. Mme NAUDOT), Emmanuel TISON (Mme SEGAUD CASTEX)

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**POLITIQUE DE SOUTIEN EN FAVEUR DE LA JEUNESSE – COUP DE POUCE BAFA -
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA FORMATION**

DEL20210913_07

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : Mme Lechevallier - VU en C° Education le 6/07/2021, en C° finances du 9/09/2021

La municipalité envisage de développer un nouveau dispositif de soutien en faveur des jeunes en quête d'autonomie, qui aidera au financement de leur formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Ce diplôme est souvent recherché pour l'obtention d'un premier job, mais il a un coût non négligeable (750 euros pour la formation globale) malgré les aides qui existent déjà et permettent d'en réduire la charge pour le jeune.

La bourse serait accordée dans les conditions suivantes :

- **Nombre de bourses** attribuées par an : 10 ;
- **Public visé :** jeunes de 17 à 21 ans domiciliés à Ouistreham (cependant, un dossier émanant d'un postulant plus âgé pourra être retenu au jugé de la motivation et du caractère exceptionnel du projet), sous condition d'effectuer le stage pratique de 14 jours dans l'une des structures du service animation-jeunesse de la commune ;
- **Sélection sur dossier** (à déposer en mairie avec les justificatifs nécessaires au moins 2 mois avant le début de la cession de formation) **et après un entretien** avec le comité de sélection destiné à évaluer la motivation du candidat et à valider le planning ;
- **Constitution d'un nouveau comité de sélection « Coup de pouce BAFA », avec les personnes suivantes :**
 - le directeur du centre socioculturel
 - le coordinateur Jeunesse-ados
 - la Maire-adjointe déléguée à l'Education-Enfance-Jeunesse
 - la Conseillère déléguée au dialogue social, à l'emploi et à l'insertion.

- **Montant de l'aide individuelle** : 100€ pour le stage théorique, 85€ pour le stage d'approfondissement, soit un total de **185€ maximum*** au titre de la formation théorique, à laquelle viendra s'ajouter la rémunération de 189€ pour le stage pratique de 14 jours effectué au sein d'une structure du service animation-jeunesse de la commune ;

L'aide sera versée sur présentation de l'attestation de présence à la formation et de la facture acquittée directement auprès de l'organisme agréé de formation.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, et après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- ➔ **DECIDE** la création d'un nouveau fonds d'aide en faveur de la jeunesse, désigné « Coup de Pouce BAFA », dans les conditions vues ci-avant avec notamment la création du nouveau comité de sélection qui y sera attaché ;
- ➔ **S'ENGAGE** à ouvrir au budget de chaque année les crédits nécessaires au versement de 10 bourses annuelles, soit la somme de 1850€ au titre des subventions (ainsi que les fonds nécessaires à l'indemnisation des stagiaires qui relève des frais de personnel).

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le **17 SEP. 2021**
Certifiée exécutoire le